

REDÉFINIR LES RELATIONS DE L'ONF AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

PLAN TRIENNAL
(2017-2020)

TABLE DES MATIÈRES

1

**REMERCIEMENTS
DE L'ONF**

2

CONTEXTE

4

**SUR LA VOIE DE
LA RÉCONCILIATION**

5

LE CHEMIN À PARCOURIR

6

**PLAN TRIENNAL :
BUT ET PRINCIPES
ESSENTIELS**

7

**TRANSFORMATION DE
L'ONF : OBJECTIFS ET
ACTIONS POUR LES TROIS
PROCHAINES ANNÉES**

16

**COMITÉ-CONSEIL
AUTOCHTONE DE L'ONF**

REMERCIEMENTS DE L'ONF

NOUS TENONS À REMERCIER LES MEMBRES DE NOTRE COMITÉ-CONSEIL, POUR LEUR ENGAGEMENT À NOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE CE PROCESSUS DE TRANSFORMATION, AINSI QUE TOUS LES CINÉASTES ET PARTENAIRES AUTOCHTONES QUI, AU FIL DES ANS, ONT COLLABORÉ AVEC L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA (ONF) OU Y ONT TRAVAILLÉ.

Nous souhaitons aussi souligner l'énorme dette que nous avons envers la première génération de cinéastes autochtones ayant œuvré à l'ONF, principalement Alanis Obomsawin. Arrivée à l'ONF en 1967, Alanis a bataillé dans un environnement souvent hostile pour créer un corpus d'œuvres sans pareil qui a fondamentalement modifié notre compréhension des réalités des Autochtones



et de leurs relations avec la société majoritaire. Les combats d'Alanis et d'autres intervenants pour revendiquer un espace réservé à l'expression des voix autochtones au sein de l'ONF, sur les écrans du pays et dans l'ensemble de l'industrie canadienne de la production servent d'assise aux engagements que nous prenons aujourd'hui.



Claude Joli-Coeur

Commissaire du gouvernement à la cinématographie
et président de l'Office national du film du Canada

CONTEXTE

FONDÉ EN 1939, L'ONF EST UN PRODUCTEUR PUBLIC DE DOCUMENTAIRES, D'ANIMATIONS, D'EXPÉRIENCES INTERACTIVES ET IMMERSIVES ET, À L'OCCASION, DE FILMS DE FICTION.

Il produit des œuvres qui rendent compte de la vie et de l'expérience autochtones depuis le début des années 1940. Notre collection complète de films réalisés par et sur les Autochtones comprend actuellement un peu plus de 650 titres. Bien que nombre de ces productions aient favorisé le développement de la compréhension entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada, d'autres ont contribué à façonner les perceptions racistes et colonialistes à l'endroit des peuples autochtones. Diffusés à la télévision, dans les festivals, à l'occasion des projections communautaires et dans les écoles à l'échelle du Canada, y compris dans les pensionnats indiens, ces films ont participé à un système de déséducation qui a eu des conséquences sociales dévastatrices, lesquelles ont été soigneusement documentées dans le travail de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR).



En 1968, alors que l'on prenait de plus en plus conscience de la nécessité primordiale d'accroître la diversité des voix derrière les caméras, l'ONF créait l'«Indian Film Crew», une équipe de production composée de stagiaires en cinéma autochtone. Comme l'a déclaré Gil Cardinal, «cette initiative a marqué le début du cinéma autochtone fait par des Autochtones à l'ONF (et fort probablement ailleurs au pays)¹». Le premier film issu de cette unité de production fut *The Ballad of Crowfoot* (Willie Dunn, 1968). L'ONF a alors commencé à constituer progressivement une collection d'œuvres proposant un regard autochtone sur le Canada et sur le monde.

1 Gil Cardinal, *The Aboriginal Voice: The National Film Board and Aboriginal Filmmaking Through the Years*, 2009.

Depuis la fin des années 1960, l'ONF a produit environ 280 titres de cinéastes inuits, métis et des Premières Nations, dont 49 films (et d'autres à venir) de l'éminente documentariste Alanis Obomsawin. Ces films ont été produits dans le cadre de notre processus habituel de programmation et par l'entremise de divers programmes, dont l'Indian Film Crew (1968-1970); l'Indian Film Training Program (1971-1973); le Studio One (un studio de cinéma autochtone établi à Edmonton de 1991 à 1996); l'Aboriginal Film Program (un volet de programmation exclusivement réservé aux cinéastes autochtones, en vigueur de 1996 à 2008); sans oublier les programmes visant le développement des capacités régionales, comme *First Stories* et *Second Stories* (Prairies, 2005-2006), et *Stories from Our Land (Chroniques de notre terre natale)* (Nunavut, 2010-2012). Au Québec, l'ONF a lancé quelques initiatives à l'intention des créateurs autochtones francophones : le programme Cinéastes autochtones (1995-2001); le concours Tremplin NIKANIK (2012), en partenariat avec APTN; et le laboratoire *Déranger* (2016), mis sur pied en collaboration avec le centre d'artistes

OBORO et le Wapikoni mobile, et destiné aux jeunes artistes établis, multidisciplinaires et issus de la communauté inuite et des Premières Nations.

La collection sans cesse croissante d'œuvres de l'ONF qui rendent compte des perspectives, des vies et des expériences des peuples autochtones du Canada est mise à la disposition des Canadiens et des Canadiennes par l'intermédiaire de divers canaux de distribution (ONF.ca, d'autres chaînes Internet comme Netflix, YouTube et iTunes, la télévision, les festivals, les projections communautaires, les bibliothèques publiques, etc.) et est largement utilisée dans les écoles et les universités du pays. À l'heure actuelle, plus de 20 projets de créateurs et de créatrices autochtones sont en cours de production dans les différents studios de l'ONF.



SUR LA VOIE DE LA RÉCONCILIATION

EN 2015, LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION A PRODUIT SON RAPPORT FINAL ET LANCÉ 94 APPELS À L'ACTION.

Étayant méticuleusement son rapport par une documentation fouillée sur les effets dévastateurs des politiques autochtones du Canada, et des pensionnats indiens en particulier, elle appelle à instaurer une nouvelle ère en matière de relations entre Autochtones et non-Autochtones. Dans son rapport final, la Commission a insisté sur le rôle essentiel de la culture pour développer une meilleure compréhension de nous-mêmes et de notre histoire, faire connaître la vérité et jeter les bases de la réconciliation : «l'expression créative peut jouer un rôle vital dans le processus de réconciliation nationale, car elle fait place à d'autres voix, d'autres véhicules et d'autres occasions d'exprimer les vérités de l'histoire et les espoirs du présent²».

Elle a aussi fait ressortir le rôle clé des institutions de la mémoire collective comme l'ONF dans la refonte de la mémoire collective nationale, «c'est-à-dire la perception de notre identité et de ce qui nous a précédés³».

En tant que producteur et distributeur public de documentaires, d'animations et d'œuvres immersives et interactives ayant pour mandat de faire connaître les points de vue canadiens aux auditoires d'ici et du reste

du monde, l'ONF est déterminé à contribuer au processus de réconciliation, à adopter les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation qui peuvent s'appliquer à son organisation, à redéfinir ses relations avec les créateurs, partenaires et auditoires autochtones, et à se pencher sur les iniquités et obstacles systémiques à l'accessibilité que la communauté autochtone a depuis longtemps constatés dans l'actuel environnement de production et qu'elle a plus récemment mis en évidence dans l'étude du Fonds des médias du Canada intitulée *Aller de l'avant. Soutien à l'industrie audiovisuelle autochtone du Canada et à son développement*. Ce document est le résultat d'un processus participatif multilatéral visant à mieux soutenir le secteur audiovisuel autochtone du Canada.

Pour aller de l'avant, nous puisons notre inspiration dans le travail minutieux et crucial de la Commission de vérité et réconciliation : le processus de réconciliation «doit inspirer tant les Autochtones que les non-Autochtones de partout au pays à transformer la société canadienne afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent vivre ensemble dans la paix, la dignité et la prospérité sur ces terres que nous partageons⁴».

2 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 2015, p. 303.

3 *Ibid.*, p. 290.

4 *Ibid.*, p. 8.

LE CHEMIN À PARCOURIR

POUR COMMENCER, L'ONF MET EN ŒUVRE UN PLAN TRIENNAL REPOSANT SUR LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

Transformer son visage et sa culture institutionnelle; jouer un rôle moteur dans l'industrie au moyen des changements qu'il opère; implanter l'équité représentationnelle en ce qui concerne les Premières Nations, les Métis, les Inuit et les Autochtones en milieu urbain; adopter des protocoles autochtones pour le traitement du contenu et des sujets autochtones; rendre sa collection de titres autochtones plus accessible; travailler en amont pour assurer l'accessibilité des œuvres aux auditoires autochtones et non autochtones; favoriser l'enrichissement de cette collection pour les générations à venir.

L'ONF reconnaît que le changement de la culture institutionnelle est un processus qui s'échelonne vraisemblablement sur plus de trois ans. Ce plan est le point de départ d'une importante démarche et d'un engagement institutionnel à long terme. L'ONF s'engage à rendre publics sa stratégie et ses principaux objectifs et à faire preuve de transparence relativement au processus et aux changements mis en œuvre.

Générer le changement institutionnel suppose un travail non linéaire de longue haleine qui nécessite une vision claire ainsi que des stratégies cohérentes et bien définies. Pour faciliter le processus et donner l'impulsion, nous procéderons en trois grandes étapes :

1. nous créerons un climat propice au changement;
2. nous mobiliserons les intervenants et nous leur donnerons les moyens d'agir;
3. nous implanterons et nous soutiendrons le changement.

Nous reconnaissons que la responsabilité de la mise en œuvre opérationnelle est l'affaire de tous et de toutes à l'ONF : le plan global et les actions menant à sa réalisation doivent être pris en charge au niveau de la direction, au sein de notre réseau pancanadien de studios de production et dans toutes les divisions de l'organisation. La prochaine étape de l'opérationnalisation de ces engagements consistera à les mettre en application selon une démarche progressive axée sur les priorités qui ont été fixées dans le cadre de nos discussions avec les membres du comité-conseil autochtone. Des mesures de la performance seront aussi établies.

PLAN TRIENNAL : BUT ET PRINCIPES ESSENTIELS

BUT

En tant que producteur et distributeur public de récits qui font connaître le Canada et ses perspectives aux auditoires canadiens et internationaux, nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures stratégiques et concrètes qui donneront suite au travail et aux recommandations de la CVR, de même qu'aux préoccupations des créateurs et créatrices autochtones, et qui contribueront à constituer un legs incontestable pour les générations à venir.



PRINCIPES ESSENTIELS

Nous collaborerons pleinement et entièrement avec les documentaristes et animateurs autochtones ainsi qu'avec les spécialistes autochtones des domaines pertinents (éducation, droits d'auteur, archives, etc.) pour (re)façonner les conditions/priorités de production et de distribution des œuvres autochtones à l'ONF.

Nous collaborerons et nous échangerons avec d'autres partenaires de l'industrie pour faire en sorte que les fruits de nos actions soient durables.

Nous reconnaissons que le changement institutionnel est un processus à long terme.

Nous reconnaissons que tout changement naît de la volonté de chacun d'y consacrer le temps nécessaire, d'être à l'écoute, d'admettre les réalités, de faire preuve d'ouverture, de se mobiliser, d'apprendre et d'agir.

Nous nous appliquerons à ne causer aucun préjudice d'aucune sorte dans le cadre de notre processus de changement. Pour ce faire, nous mettrons notamment en place des services d'aide appropriés pour toutes les personnes souffrant d'un traumatisme ancré dans leur expérience personnelle ou familiale ou émanant d'un contexte sociopolitique plus vaste.

TRANSFORMATION DE L'ONF

OBJECTIFS ET ACTIONS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

TRANSFORMER LA CULTURE INSTITUTIONNELLE DE L'ONF

L'ONF compte environ 400 employés à temps plein. De ce nombre, seulement deux se définissent comme des Autochtones. Nous reconnaissons que pour transformer notre culture institutionnelle, nous devons aussi changer le visage de l'organisation afin qu'elle représente plus fidèlement l'ensemble de la population canadienne.

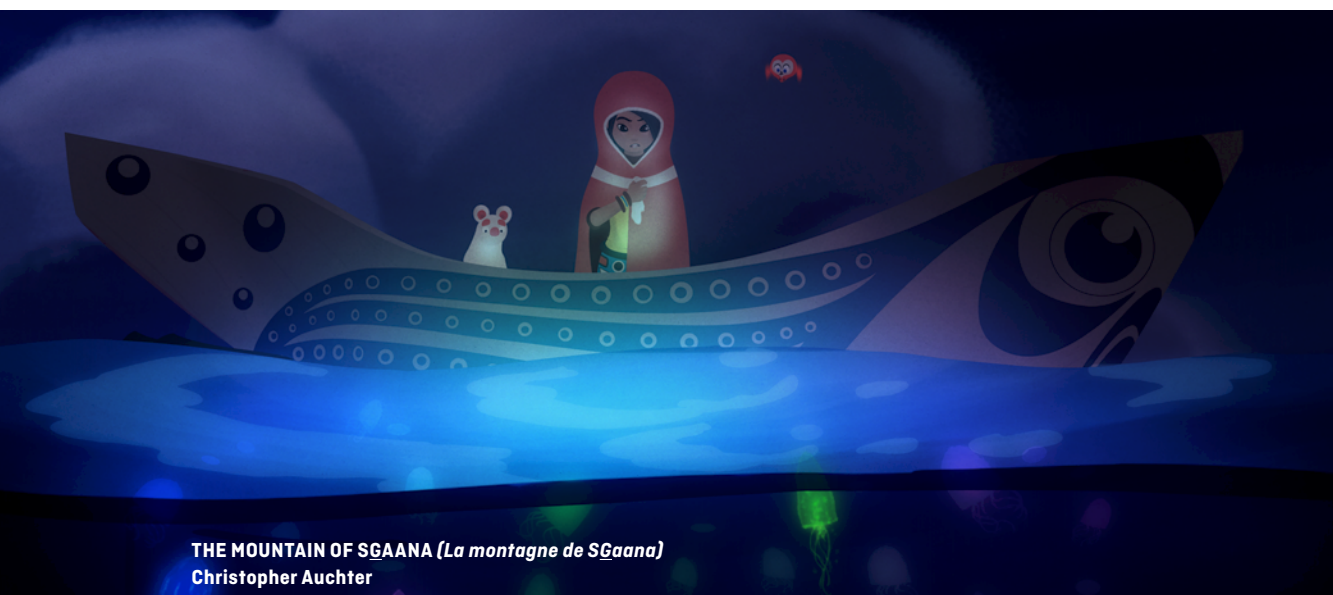
Nous reconnaissons également que, pour l'instant, la majorité des employés de l'ONF (tout comme la majorité des Canadiens non autochtones) n'ont au mieux qu'une compréhension partielle et fragmentée des réalités autochtones et de l'histoire.

Comme il est écrit dans le sommaire du rapport final de la CVR, *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*, «le manque de connaissances historiques a d'importantes répercussions pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits, ainsi que pour l'ensemble du Canada. Ainsi, dans les cercles gouvernementaux, cela donne lieu à de mauvaises décisions en matière de politiques publiques. Dans le domaine public, ce manque de connaissances a également pour effet de renforcer les attitudes racistes et d'alimenter la méfiance du public à l'égard des membres des Premières Nations⁵». Nous reconnaissons la nécessité d'agir en donnant au personnel de l'ONF les occasions d'accroître sa compréhension en la matière de façon à créer les conditions propices à une transformation réelle et soutenue de notre culture organisationnelle.

5 Ibid., p. 9.

ACTIONS

1	Nous nous engageons à atteindre la parité de représentation au sein de nos effectifs d'ici 2025, et ce, à tous les niveaux de l'organisation, notamment à la direction et au conseil d'administration, et chez les producteurs exécutifs et les producteurs. Selon les données démographiques canadiennes, 4 % du personnel de l'ONF, soit 16 employés, devrait déclarer volontairement son ascendance autochtone.
2	Au cours des 12 prochains mois, nous élaborerons et mettrons en œuvre un plan stratégique d'embauche reposant sur des pratiques exemplaires en matière d'accueil, d'intégration, de fidélisation et de formation d'employés autochtones.
3	Nous prenons l'engagement de cultiver la sécurité et l'humilité culturelles tant au niveau de la direction qu'à l'échelle de l'institution.
4	Nous fournirons à tous les membres du personnel une formation obligatoire sur la compétence culturelle qui portera notamment sur l'histoire autochtone, la compétence interculturelle, les droits de la personne, la résolution de conflit et l'éducation antiraciste.
5	Nous encouragerons les employés de l'ONF à approfondir leur éducation individuelle et collective dans ces domaines et nous leur faciliterons la tâche en ce sens.



JOUER UN RÔLE MOTEUR DANS L'INDUSTRIE

En tant que producteur public d'œuvres qui reflètent les réalités et les points de vue canadiens et en tant qu'institution de la mémoire collective dépositaire d'un important fonds d'archives cinématographiques, l'ONF peut et devrait jouer un rôle moteur en adoptant des protocoles de production médiatique qui normaliseront le travail avec les sujets, les

personnes et les contenus autochtones; en apportant des changements à sa culture organisationnelle; et en encourageant le partage et l'harmonisation des actions et des meilleures pratiques au sein de l'industrie.

ACTIONS

6

Nous nous engageons à assurer la promotion à l'échelle de l'industrie de protocoles visant à normaliser le travail avec les sujets, les personnes et les contenus autochtones :

- > en appuyant l'initiative de recherche du Festival imagineNATIVE du film et des arts médiatiques en vue d'établir des protocoles sur les pratiques de production médiatique pour l'industrie canadienne;
- > en développant et en adoptant à l'ONF (concurrentement avec le processus amorcé par imagineNATIVE) des protocoles concernant la production et la distribution de documentaires, d'animations et d'œuvres interactives et immersives de créateurs autochtones.

7

Nous contribuerons à la création d'un environnement durable pour la production autochtone en faisant connaître nos propres processus et en travaillant de concert avec les principales organisations de l'industrie – y compris le nouveau bureau de productions audiovisuelles autochtones au Canada, dont la mise sur pied a été annoncée le 12 juin 2017 – pour répertorier les buts communs et les meilleures pratiques et harmoniser les activités de manière à obtenir un résultat optimal.

ASSURER L'ÉQUITÉ REPRÉSENTATIONNELLE ET DIVERSIFIER LA PRODUCTION AUTOCHTONE

Les studios de production de l'ONF travaillent actuellement avec des réalisateurs et réalisatrices métis, inuits et des Premières Nations qui sont en début ou en milieu de carrière, ou qui sont bien établis. Bien que nous collaborions déjà avec des créateurs et des créatrices partout au pays sur un large éventail de documentaires, d'animations et d'œuvres immersives et interactives plus expérimentales, nous avons des occasions tangibles d'adapter nos méthodes de travail pour diversifier les talents que nous attirons et ainsi combler les lacunes dans le paysage actuel de la production. Ces lacunes ont été mises en évidence par la communauté autochtone dans le rapport de 2013 commandé par imagineNATIVE, *Indigenous Feature Film*

Production in Canada : A National and International Perspective (rédigé par Kerry Swanson et Danis Goulet et financé par Téléfilm et la SODIMO); dans le rapport de 2013 *La production autochtone destinée aux écrans sous la loupe : tendances, réussites et voie d'avenir*, préparé par Communications MDR pour APTN, le FMC, l'ONF, le Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias de Bell (devenu le Fonds Bell), Téléfilm Canada, le Conseil des arts du Canada et le NSI; et plus récemment pendant le processus de recherche et d'engagement piloté par le FMC et visant à appuyer et à développer l'industrie audiovisuelle autochtone au Canada, *Aller de l'avant. Soutien à l'industrie audiovisuelle autochtone du Canada et à son développement* (Marcia Nickerson, 2016).



REEL IN JUN (*Hollywood et les Indiens*)
Neil Diamond

ACTIONS

8	Nous nous engageons à consacrer au minimum 15 % des dépenses globales de production aux œuvres réalisées par des artistes autochtones à l'ONF.
9	Nous diversifierons les possibilités de travail (selon des moyens budgétaires appropriés) pour les artistes autochtones, qu'ils soient bien établis, ou au début et en milieu de carrière.
10	Nous offrirons aux artistes autochtones indépendants plus d'occasions d'expérimenter la nouvelle technologie immersive.
11	Nous organiserons à l'intention des artistes des expériences collectives (résidences de groupes, laboratoires de talents, stages) contribuant au développement de communautés, de possibilités et de profils de création.
12	Nous créerons des possibilités de mentorat en milieu de travail pour les producteurs et les réalisateurs autochtones.
13	Nous explorerons des façons de repérer et de faire éclore des talents « potentiels », c'est-à-dire des gens qui démontrent des aptitudes pour la création cinématographique, mais qui ne suivent pas un cheminement classique vers la carrière de cinéaste.
14	Nous investirons dans des postes de stagiaires au sein des différentes productions de manière à renforcer les capacités autochtones dans diverses catégories professionnelles (direction de la photographie, son, montage, etc.) partout au pays.
15	Nous collaborerons avec plus de créateurs et créatrices autochtones issus des zones non urbaines en concentrant d'abord notre rayon d'action dans les Territoires du Nord-Ouest, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique et au Yukon.
16	Nous collaborerons avec nos interlocuteurs autochtones pour élaborer des protocoles internes de production ainsi que des lignes directrices concernant le travail avec les personnes, les sujets et les thèmes autochtones.
17	Nous planifierons le doublage ou le sous-titrage en langues autochtones (lorsque approprié) de toutes les nouvelles productions autochtones et nous établirons les budgets en conséquence.

RENDRE LES ŒUVRES RÉALISÉES PAR DES ARTISTES AUTOCHTONES (NOUVEAUTÉS ET AUTRES TITRES DE LA COLLECTION) PLUS ACCESSIBLES AUX AUDITOIRES

Comme l'indique la CVR dans son rapport final, «une grande partie de l'histoire des Autochtones, telle qu'ils l'ont eux-mêmes vécue, est toujours absente de l'histoire du Canada⁶». En tant que dépositaire d'une collection riche et sans cesse croissante

d'œuvres de cinéastes autochtones, l'ONF reconnaît qu'il est d'une importance capitale de veiller à ce que cette collection soit adéquatement organisée, cataloguée, contextualisée et mise à la disposition des auditoires dans une variété de contextes.

ACTION

18

Notre Division de la distribution, des communications et du marketing s'engage à élaborer des protocoles et des lignes directrices visant à assurer le rayonnement des œuvres autochtones.



6 Ibid., p. 235.

A. ÉDUCATION

La CVR a conclu dans son rapport final que «la crise actuelle entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones est en grande partie due aux établissements scolaires et à ce qu'ils ont enseigné, ou omis d'enseigner, sur de nombreuses générations. Malgré cette histoire ou peut-être plus exactement à cause de son potentiel, la Commission estime que l'éducation est aussi la clé de la réconciliation. L'éducation des Canadiens en vue de la réconciliation relève non seulement des écoles et des établissements postsecondaires, mais aussi des forums de discussion et des établissements publics

consacrés à l'histoire, comme les musées et les archives. L'éducation doit combler les lacunes en matière de connaissances historiques qui perpétuent l'ignorance et le racisme⁷».

Compte tenu de sa riche collection et des liens étroits qu'il entretient avec les commissions scolaires, les écoles, les élèves et le corps enseignant, l'ONF est bien placé pour répondre au besoin urgent de ressources éducatives à thématique autochtone pour tous les apprenants, y compris les professionnels et les fonctionnaires du pays entier.

ACTIONS

19	Nous investirons dans le développement de matériel éducatif axé sur les apprenants autochtones et non autochtones, qui proposera des films, des guides pédagogiques, des leçons de 45 minutes et des expériences d'apprentissage de 20 à 40 heures. Cette mesure prévoit une démarche concertée avec les communautés francophones du Québec et d'ailleurs au Canada en vue d'élaborer du matériel éducatif en français sur des sujets en lien avec la culture, le patrimoine, l'histoire et les réalités autochtones.
20	Nous travaillerons avec des spécialistes autochtones en éducation pour coordonner et orienter le développement de ressources éducatives à thématique autochtone et aussi pour veiller à ce que chacune de ces ressources intègre des perspectives propres aux différentes régions.
21	Nous traduirons des ressources éducatives déterminées dans les langues autochtones et dialectes régionaux appropriés (au besoin).
22	Nous explorerons différentes avenues et diverses possibilités de partenariat afin de faciliter la diffusion de nos ressources et de nos contenus éducatifs dans les communautés rurales et du Nord aux prises avec des problèmes de vitesse Internet et de capacité de bande passante.
23	Nous travaillerons avec des organisations partenaires pour étendre nos services à de nouveaux auditoires.

7 Ibid., p. 251.

B. MOBILISATION DES AUDITOIRES

L'ONF est reconnu pour sa capacité d'innovation en matière de stratégies de distribution non commerciale depuis l'époque où des projectionnistes itinérants parcouraient le pays en voiture, en autobus, en train, en avion, en bateau, à vélo et à cheval pour présenter les films de l'ONF dans les communautés rurales partout au Canada.

Le cinéma nous aide à mieux comprendre qui nous sommes. Comme le souligne la CVR dans son rapport final, «l'expression créative peut jouer un rôle vital dans le processus de réconciliation nationale, car elle fait place à d'autres voix, d'autres véhicules et d'autres occasions d'exprimer les vérités de l'histoire et les espoirs du présent⁸».

Répondant à l'appel de la CVR d'utiliser les médias pour promouvoir la compréhension entre les Canadiens autochtones et

non autochtones, l'ONF a commencé au printemps 2016 à inventorier sa collection de films réalisés par des cinéastes autochtones pour en avoir une connaissance plus précise. Cette entreprise est à la base de la tournée pancanadienne de projections publiques gratuites de l'ONF *Aabiziingwashi (Bien éveillés)*, dans le cadre de laquelle sont présentés des titres de sa collection de films de cinéastes autochtones. Officiellement lancée le 5 mai 2017, la tournée est organisée en collaboration avec TIFF Bell Lightbox, APTN et le Festival imagineNATIVE du film et des arts médiatiques, avec la participation d'organisations communautaires partout au pays.

Pour aller de l'avant, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes afin d'assurer le plus grand rayonnement et le plus grand retentissement possible de cette collection sans cesse croissante.

ACTIONS

24

Nous continuerons de développer des stratégies ciblées de mobilisation des auditoires pour faire connaître les œuvres, anciennes et nouvelles, de la collection aux publics autochtones et non autochtones. Pour ce faire :

- > nous renforcerons nos liens avec les secteurs gouvernemental et institutionnel – corps policiers, travailleurs de la santé, fonctionnaires, juristes, etc. ;
- > nous prendrons contact avec des musées et des centres culturels, en particulier des établissements autochtones, et nous y présenterons nos œuvres ;
- > nous ferons appel à des partenaires pour organiser des projections publiques dans les grandes communautés comme dans les petites.

25

Nous nouerons et nous cultiverons des relations à long terme avec les communautés autochtones dans le but de développer des projets récurrents (projections spéciales, programmes, etc.).

26

Avec nos partenaires, nous élaborerons et nous évaluerons des stratégies nouvelles pour diffuser le contenu de l'ONF dans les régions rurales et du Nord.

8 Ibid., p. 303.

C. COLLECTION

Dans le sommaire de son rapport final, la CVR cite Georges Erasmus au sujet de l'importance des archives publiques : «Ceux qui deviennent les gardiens des archives deviennent responsables des histoires et des relations humaines et de ce qui constitue le socle de l'avenir⁹.»

En tant que gardien d'un imposant fonds d'archives cinématographiques et audiovisuelles qui reflètent les vies et les

expériences autochtones du début des années 1940 jusqu'à aujourd'hui, l'ONF a la réelle obligation de préserver, d'organiser et de contextualiser cette collection. Pour l'instant, le contenu de la collection n'est pas suffisamment édité et contextualisé en fonction des auditoires. Seul un faible pourcentage des films est actuellement offert en langues autochtones. L'accessibilité accrue à cette collection sera pour nous une priorité durant les trois prochaines années.

ACTIONS

27	Nous contextualiserons, cataloguerons et référencerons les films de la collection autochtone de l'ONF (p. ex., réécriture des descriptions en fonction des normes actuelles, ajout des biographies de réalisateurs, identification des cinéastes selon la nation et la communauté, mise en contexte, décolonisation des normes de classification, etc.).
28	Nous rendrons la collection de films autochtones de l'ONF facilement accessible et interrogeable.
29	Nous procéderons au doublage et au sous-titrage en langues autochtones, et dans certains cas en français, des œuvres majeures de la collection autochtone.
30	Nous procéderons à l'affranchissement des droits pour les titres qui ne sont pas accessibles pour l'instant et nous les mettrons à disposition sur ONF.ca et sur d'autres plateformes.
31	Nous procéderons à la numérisation des titres qui ne sont pas encore offerts en HD ou en 2K.
32	Nous élaborerons un protocole et des lignes directrices pour offrir sur Archives ONF une plus grande quantité de plans d'archives tirés de la collection autochtone de l'ONF et nous trouverons des moyens de rendre ce matériel plus accessible et plus abordable pour les créateurs médiatiques autochtones. Parallèlement, nous travaillerons de concert avec des spécialistes autochtones pour créer des protocoles clairs concernant l'accès à ces images d'archives et leur réutilisation.
33	Nous travaillerons avec des universitaires et des experts autochtones pour situer la collection autochtone de l'ONF dans un contexte plus vaste.

9 Ibid., p. 286.

COMITÉ-CONSEIL AUTOCHTONE DE L'ONF

Les objectifs et mesures énoncés dans le plan ont été définis et façonnés en collaboration avec un comité-conseil autochtone ayant une expertise dans les domaines de la production, de la distribution, de l'engagement communautaire, de la diffusion, de l'éducation, de l'édition de contenu, des archives, du droit d'auteur autochtone et des politiques publiques.

LES ACTUELS MEMBRES DU COMITÉ-CONSEIL SONT :

ALANIS OBOMSAWIN

ATTACHÉE CULTURELLE, PREMIÈRES NATIONS,
ET PRODUCTRICE-RÉALISATRICE, ONF

TASHA HUBBARD

CINÉASTE ET PROFESSEURE D'UNIVERSITÉ

ELLE-MÁIJÁ TAILFEATHERS

CINÉASTE

LISA JACKSON

CINÉASTE

JASON RYLE

DIRECTEUR ARTISTIQUE, FESTIVAL IMAGINENATIVE
DU FILM ET DES ARTS MÉDIATIQUES

MONIKA ILLE

DIRECTRICE EXÉCUTIVE DE LA PROGRAMMATION
ET DE LA GRILLE, APTN

NANCY HENRY

CONSEILLÈRE PÉDAGOGIQUE, ÉDUCATION,
PREMIÈRES NATIONS, MÉTIS ET INUIT,
CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA-CARLETON

ELIZABETH LOGUE

DIRECTRICE, SECRÉTARIAT DES RELATIONS
AVEC LES INUIT, AFFAIRES AUTOCHTONES
ET DU NORD CANADA

CAMILLE CALLISON

BIBLIOTHÉCAIRE, ARCHIVISTE ET ANTHROPOLOGUE

HEATHER IGLOLIORTE

PROFESSEURE D'HISTOIRE AUTOCHTONE
ET CONSERVATRICE

Ce groupe cadre de conseillers se réunira une fois par an au cours des trois prochaines années afin de discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action et de confirmer l'actualité des priorités établies. En outre, l'ONF invitera d'autres organisations et experts à prendre part à de petits groupes de travail où seront abordés des sujets clés comme l'éducation, la production, les archives et le traitement de la collection. Les conseillers nous aideront à trouver les experts appropriés de même que d'autres cinéastes qui assureront la représentativité de notre démarche (pour l'ensemble des nations, des générations et des disciplines). Ce processus s'appuiera sur la participation effective du personnel dans toutes les divisions de l'ONF.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

